

## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC LE GRAND QUEVILLY 150 AVENUE DES PROVINCES 76120 LE GRAND QUEVILLY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M Lilian CORDELLE, gérant de la société 2MPL RENOVATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 120 RUE JEAN JAURES 76770 MALAUNAY, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                                                       |
|-----------------|-------------------------------------------------------|
| 1er associé     | M Lilian CORDELLE, 120 RUE JEAN JAURES 76770 MALAUNAY |
| Nombre de parts | 100                                                   |
| Montant versé   | 1 000 €                                               |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 décembre 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

*Lu et Approuvé*

JST06

Johan MOREL  
Chargé d'affaires professionnels

